

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #809
EMPLOI REPÈRE

Job Title / Designation de l'emploi CHEF TECHNICIEN	Salary Group Groupe 11	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION ET RADIO FRANÇAISES			
Function / Fonction Chargé de planifier, de coordonner, de répartir, de réviser et de contrôler le travail des techniciens sous sa responsabilité, selon les pouvoirs qui lui sont délégués; de conseiller le personnel de production, technique et autres quant aux meilleures méthodes d'opération, d'installation, de production techniques et artistiques afin de réaliser les objectifs de production. Fournit une assistance spécialisée aux ingénieurs ou aux autres intervenants et fait des recommandations pour les choix d'équipements techniques.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle, selon les besoins de la production et les objectifs du service, le travail des techniciens sous sa responsabilité et fait rapport en matière de rendement, de discipline et de sécurité. 2. Conseille le personnel technique, de production ou autres en matière de main-d'œuvre, de formation, d'installations et de matériel requis pour les opérations techniques; prépare des rapports détaillés et formule des recommandations. 3. Conseille le personnel technique, de production ou autres en matière d'opérations techniques. 4. Agit comme consultant auprès du personnel de production, technique et autres, en matière d'opérations techniques et d'évaluations des nouveaux équipements techniques; fait rapport. 5. Évalue les opérations et la maintenance technique, ainsi que la révision des méthodes d'exploitation et des normes techniques; soumet des recommandations pour les améliorer ou les modifier. 6. Fournit une assistance spécialisée aux ingénieurs, chargés de projet ou autres intervenants. 7. Prévoit, teste et configure les équipements techniques lors de projets; fait des recommandations, s'assure du suivi et des mises à niveau des logiciels. 8. S'assure que les vérifications et les réglages complexes des systèmes nécessaires au rendement maximal des installations techniques soient effectués. 9. Affecte, sur délégation, des employés techniques ou leur assigne un horaire de travail et vérifie l'exactitude des rapports d'heures fournies et de travail accompli. 10. Prévoit et détermine, en collaboration avec la direction ou autres personnes ressources, les besoins en formation afin d'actualiser les connaissances du personnel technique ou autres, compte tenu des besoins et de l'évolution technologique. 11. Conçoit, rédige, organise et donne des cours ou des séminaires de formation technique et guide les différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches. 12. Coordonne, révisé et évalue le travail du personnel en cours de formation; fait rapport des progrès. 13. Conçoit et fait passer des tests aux employés techniques et aux postulants et les corrige; contrôle et évalue leur compétence et en fait rapport. 14. Conçoit et rédige des documents (tels que de références, de formation) et des procédures d'opération; en maintient l'inventaire, en assure la disponibilité et en effectue la mise à jour. 15. Prévoit, détermine et répartit avec les différents intervenants, les équipements techniques nécessaires à la production; fait le suivi et s'assure de leur fonctionnalité. 16. Fait observer des mesures de sécurité visant les divers intervenants et formule des recommandations à cet effet. 17. Maintient, là où c'est nécessaire, un inventaire de pièces, de modules, d'équipements et d'équipements de rechanges et d'autres fournitures; s'assure, selon les procédures établies, du renouvellement des stocks nécessaires à la bonne marche des activités. 18. Enquête sur les rapports, les vérifie et les revoit; prend ou recommande les mesures qui s'imposent, selon le cas. 19. Engage la Société, selon l'autorité qui lui est déléguée ou en consultation avec son supérieur hiérarchique, envers des fournisseurs, des firmes et des entrepreneurs, quant à la commande de matériel ou de services. S'assure que les services rendus ou le matériel commandé respectent les engagements. 20. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins techniques selon les exigences de la production. 21. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie. 			

Job Title / Designation de l'emploi CHEF TECHNICIEN	Salary Group Groupe 11	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>22. Fournit, de façon continue, des conseils, une direction, une gouverne dans les opérations et un encouragement aux techniciens afin d'assurer un climat sain de travail et pour maintenir la qualité des services; s'assure de l'intégration et du suivi des nouveaux employés.</p> <p>23. Effectue les tâches techniques des techniciens sous sa responsabilité.</p> <p>24. Prépare et tient à jour, lors de voyages à l'extérieur du Canada, les carnets de douanes, nécessaire au transport des équipements; en assure le renouvellement.</p> <p>25. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.</p> <p>26. Participe, au besoin, à des réunions de planification et de production.</p> <p>27. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées</p> <p>28. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>29. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>30. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
<p>Relationships / Relations de travail</p> <p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</p> <p>B. Planifie, coordonne, répartit, révise et contrôle le travail des techniciens sous sa responsabilité.</p> <p>C. Entretient des relations internes et externes.</p>			
<p>Date issued / Date de publication 30 mars 2009</p>		<p>Supersedes / Annule et remplace</p>	
<p>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</p>		<p>(See reverse side) / (Voir au verso)</p>	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

<p>Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes</p> <p>Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou en technologie de l'électronique.</p>
<p>Prior Experience / Expérience</p> <p>Sept (7) ans sont requis pour effectuer le travail de façon satisfaisante compte tenu qu'il est l'expert-conseil en matière d'opération en plus de la coordination du travail.</p>
<p>Where and how acquired / Source de l'expérience</p>
<p>Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation</p>